

DELIBERATION N° 87/03-09 - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES DU LOTISSEMENT SCI BELLEVUE/DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de la voirie, rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date des 25 Février et 21 Octobre 1986, relatives à l'intégration dans la voirie communale des voies du lotissement SCI Bellevue, à savoir :

- rues René Caillé et Jacques Cartier,
- Impasses Jean-François La Pérouse, Jean Chardin, Jean de Bethencourt, Jean-François Dupleix, Louis-Antoine de Bougainville, Jules Dumont d'Urville, samuel Champlain, François Bernier.

Au terme de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

La Direction Départementale de l'Equipement ayant établi le 27 Janvier 1987 un rapport favorable au classement sollicité, il convient de prendre les mesures permettant de mener à son terme l'enquête publique administrative concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur LELIEVRE, Maire de HOUEMONT, Commissaire Enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le classement dans la voirie communale des voies du lotissement SCI Bellevue,
- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la publicité de ladite enquête, conformément aux textes en vigueur.